

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00456**

**SOUTIEN A L'ENTREPRISE AGTS VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOQC

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161018-D20160045610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

### SOUTIEN A L'ENTREPRISE AGTS VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT

Dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises mis en place par la Communauté Urbaine suivant la délibération du 08 avril 2010, une mesure incitative intitulée « aides aux éco-investissements pour les PME » vise à favoriser les investissements diminuant significativement l'impact environnemental et (ou) concourant à la mise sur le marché d'éco-produits ou d'éco-services.

Ce dispositif vise à inciter les entreprises à réaliser des investissements diminuant significativement l'impact environnemental, à concourir à la mise sur le marché d'éco-produits et (ou) d'éco-services, promouvoir le plan climat énergie territoire mis en place par Saint- Etienne Métropole en apportant un soutien aux éco-investissements.

Les projets et dépenses éligibles doivent porter sur le matériel, la main d'œuvre et la mise en œuvre de l'investissement. Les études et l'ingénierie du projet sont exclues.

Comme le spécifie le dispositif d'aide de Saint-Etienne Métropole, la dimension emploi est prise en compte puisque l'entreprise doit s'engager à maintenir, à tout le moins, l'activité et les emplois dans les trois ans suivants la décision d'attribution de l'aide.

Dans le cadre de son développement d'activités, l'entreprise AGTS souhaite réaliser un investissement ayant une dimension environnementale. A ce titre, elle a sollicité la Communauté Urbaine pour un accompagnement financier. Un Comité technique constitué autour de la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'EDEL42 (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire) a examiné le dossier de demande d'aide avec avis favorable.

Le projet de l'entreprise est le suivant:

Nom de l'entreprise	<b>AGTS</b>
Siège social	ZI du Pinay II – 42 700 FIRMINY
Activité de l'entreprise	Peinture industrielle
Effectif	14 salariés
Projet	Monsieur Segura souhaite développer une nouvelle activité de traitement de surfaces et peinture industrielle en poudre, via la création d'une nouvelle entreprise, AGTS. Dans la construction de cette nouvelle usine, l'objectif est de faire les meilleurs choix pour réduire les impacts énergétiques et environnementaux, que soit sur la construction du bâtiment (choix toiture, murs, vitrages, chauffage, éclairage) ou sur l'activité (options de performance énergétique ou environnementale sur les différentes étapes du process : limitation des consommations d'eau, d'énergie, de matière).

Afin de réduire l'impact énergétique, Monsieur SEGURA va réaliser les investissements suivants :

- Récupération de chaleur sur compresseur : l'entreprise va récupérer l'air chaud sur le compresseur (récupération d'environ 37kW environ de chauffage). Cette option va permettre des économies de l'ordre de 37MWh/an de chauffage (1 800 €/an).
- 4 aspirations indépendantes : Il y aura une aspiration qui fonctionnera sur chaque poste de production. Chacune de ces aspirations sera dimensionnée à l'usage de la cabine et asservie au fonctionnement de chaque cabine. Ces aspirations assureront une qualité d'air correcte pour les travailleurs dans chaque cabine tout en limitant les pertes de chaleur dans le reste de l'atelier. De plus, le choix d'installer une aspiration indépendante dans chaque cabine permettra des économies d'énergie importantes par rapport à une aspiration centralisée qui aurait distribué les 4 cabines en central.
- Grenailage : la cabine comprendra une option de récupération automatique de l'abrasif. Cette option permettra de fonctionner en circuit fermé de matière pour la grenaille (billes métalliques) alors que dans un scénario standard, la grenaille est balayée ou aspirée par l'opérateur, ce qui génère 15 % de perte par an (600kg/an).
- Dégraissage : une option de recyclage total de l'eau a été retenue. Ainsi la cabine de dégraissage fonctionnera en circuit d'eau fermé. L'option retenue présente donc les deux avantages suivants : zéro rejet au réseau d'eaux usées et économies de consommation d'eau de 31m<sup>3</sup>/an
- Cabine de cuisson dans son ensemble : La cabine d'étuvage est globalement performante puisque des options d'économies d'énergie ont été choisies sur les deux composantes :
  - Le brûleur : veine d'air modulant. Permet 30-40 % d'économies par rapport à un brûleur « échangeur indirect » (garde un bon rendement de combustion à toutes allures, limite les enclenchements...)
  - L'isolation : option retenue d'isolation supérieure (laine de roche 150mm au lieu de 100mm et densité de 100kg/m<sup>3</sup> au lieu de 75kg/m<sup>3</sup>) qui limitera les déperditions de chaleur et donc les consommations de gaz (et améliorera le confort des salariés dans l'atelier en été)

- **Impact économique**

Les impacts économiques seront sur :

- l'augmentation de la production : l'objectif est de maîtriser le process de A à Z.
- le développement de l'activité et donc l'embauche de 2 salariés au démarrage avec des perspectives d'augmentation (6 personnes après 2-3 ans).

- **Impact environnemental** (air, eau, déchets, énergie...)

Economies significatives :

- De gaz : plus de 40 % des consos liées à la cuisson (qui seront les consommations principales de l'entreprise) + 37MWh/an de chauffage récupéré sur compresseur
- D'électricité : 52MWh/an en aspiration
- D'eau : 31m<sup>3</sup>/an d'eau et zéro rejet au réseau

	<p>d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>De matière</u> : 600kg/an de grenaille</li> </ul> <p>• <b>impact social</b></p> <p>De nombreuses options ont été pensées pour améliorer les conditions de travail et la qualité de travail du personnel (la récupération automatique de l'abrasif évite une tâche répétitive sans valeur ajoutée, la peinture poudre limite les pollutions de l'air respiré dans la cabine de peinture, l'isolation de l'étuve évite de surchauffer l'atelier...)</p>
Enjeux	<p>L'ensemble de ces investissements permettra donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consolider et développer le chiffre d'affaire de l'entreprise,</li> <li>- réaliser des économies d'énergie (gaz, électricité, eau et matières)</li> <li>- diminuer les impacts sur l'environnement,</li> <li>- consolider les emplois et en créer 2 au démarrage avec des perspectives d'augmentation (6 personnes après 2-3 ans).</li> </ul>
Coût prévisionnel	Montant de l'investissement : 200 600 € HT
Subvention sollicitée	22 500 € (15 % du coût de l'investissement hors taxes plafonné à 150 000 €)

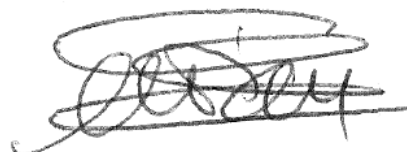
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « éco investissement » à l'entreprise AGTS de 22 500 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser l'aide correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur la ligne de gestion SERV 20422 AIDECO.**

**Conformément au règlement de la mesure « éco investissement », l'aide sera versée dans un délai de 12 mois à compter de la date de réception de l'avis d'attribution de la subvention, sur production des justificatifs de facturation.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU